



# Cartographie en ligne de la violence domestique dans la République du Congo

Renforcer l'accès à la justice, la santé  
et la réinsertion sociale pour les survivantes



*«Toute victime a besoin d'être crue, d'être écoutée, de pleurer, de crier ou de garder le silence, d'être déculpabilisée, d'être normalisée dans ses réactions, de voir ses attentes vérifiées, d'être appuyée et soutenue, d'être respectée dans son rythme, d'être sécurisée, encadrée et de reprendre du pouvoir sur sa vie, entre autres».*

Sylvie Niombo

**Auteure**

Karen Higgs

**Contributrice**

Sylvie Niombo

**Coordination de la production**

Karen Higgs

Lori Nordstrom

**Coordonnatrice de projet**

Jennifer Radloff

**Traduction française**

Danielle Elder

**Édition de la traduction française et relecture**

Karine Ducloyer

**Conception graphique**

MONOCROMO

info@monocromo.com.uy

**Photo de couverture**

jbdodane

**Photos intérieures**

AZUR Développement sauf page 10 Bagolina

**Partenaires du projet**

APC et AZUR Développement remercient l'initiative Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI) pour son soutien dans cet important travail.

ISBN: 978-92-95102-36-1

APC-201503-WRP-R-FR-DIGITAL-227

Licence Creative Commons: Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 3.0

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Mars 2015

# Table des matières

01

La République du Congo 6

02

Ce que nous avons décidé de faire 8

03

Comment nous avons préparé notre intervention 10

04

La carte de la violence domestique 13

05

Les obstacles à la lutte contre la violence faite aux femmes 15

*Obstacles propres au système juridique 15*

*Obstacles aux soins de santé 17*

*La technologie dans les secteurs de la santé,  
de la justice et de la société civile 19*

Le projet a été coordonné par le Programme des droits des femmes de l'Association pour le progrès des communications (PARF d'APC) et mis en œuvre par AZUR Développement au Congo. Le financement a été assuré par l'Africa Technology and Transparency Initiative.

Nous tenons à remercier les organismes suivants pour leur dévouement et leur soutien

**Africa Technology and Transparency Initiative (ATTI) :** Initiative conjointe du Réseau Omidyar et de Hivos avec pour but de soutenir les organisations en Afrique qui utilisent la technologie et les plateformes médias pour permettre aux citoyens de leurs pays de tenir leurs dirigeants responsables en donnant accès à une information publique crédible, une influence et une interendance des ressources. [www.africatti.org](http://www.africatti.org)

**Agence Régionale d'Information et de Prévention du Sida (ARIPS) :** Association de femmes qui œuvre pour la prévention du VIH/sida, le plaidoyer, le renforcement des groupes de femmes dans les zones urbaines et rurales, la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles et l'éducation des enfants.

**PARF d'APC :** À la fois un programme au sein d'APC et un réseau mondial de femmes qui favorise l'utilisation de la technologie pour l'autonomisation des femmes. Le PARF est composé de féministes et d'activistes qui croient que les TIC ont un rôle important à jouer dans la transformation des relations sociales et de genre. Nous encourageons l'égalité de genre dans la conception, la mise en œuvre, l'accès et l'utilisation des TIC et dans les décisions de politique et les cadres qui les réglementent. [www.apc.org](http://www.apc.org)

**Association AZUR Développement :** Organisation de défense des droits des femmes créée en 2003 en République du Congo pour encourager l'utilisation des TIC afin de faire progresser les droits des femmes. AZUR Développement travaille plus particulièrement dans les domaines de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, du droit à la santé des femmes et du développement des femmes rurales et indigènes. [www.azurdev.org](http://www.azurdev.org)

**Association des Femmes pour le Développement de la Bouenza (AFDB) :** Association de femmes créée en 2011 qui s'occupe des femmes vivant avec le VIH/sida. Elle œuvre pour la prévention de la violence domestique et sexuelle et écoute et oriente les victimes vers les services appropriés. Elle organise la mobilisation communautaire sur ces questions dans les zones rurales et urbaines.

**Bureau de l'Intégration des Femmes dans Madingou :** Représente le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration des femmes au développement dans le département de la Bouenza, où est situé Nkayi.

**Bureau de la Promotion des Femmes de Pointe-Noire :** Gère les programmes au nom du même ministère à Pointe-Noire.

**Réseau des Associations de Solidarité Positive (RASP) :** Organisation d'hommes créée en 2009 active dans la prévention et l'aide juridique pour les femmes et les enfants victimes de violence. Le RASP utilise les photos comme principal outil pour sensibiliser aux effets négatifs de la violence domestique et sexuelle.

# Introduction

La République du Congo en Afrique centrale est un pays riche en ressources naturelles classé selon la Banque mondiale parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Cependant, malgré les efforts du gouvernement, près de la moitié de sa population vit avec moins de 2 dollars par jour.

Au tournant du millénaire, le pays a connu sept ans de guerre civile. Le viol a été utilisé comme une arme de guerre et a touché des milliers de personnes.

À présent le conflit est terminé, mais les femmes et les enfants sont ceux qui ont le moins de protection sociale. La violence à leur égard est souvent invisible ou banalisée. Le comportement d'un mari violent est excusé comme une « erreur ». Une bonne épouse doit « se taire ».

Aujourd'hui les deux tiers de tous les cas de violence reçus par la police et la gendarmerie concernent différentes formes de violence familiale, mais les victimes ont de la difficulté à obtenir justice et un traitement médical.

Trop souvent, les auteurs peuvent agir en toute impunité. Les victimes ont honte, hésitent à signaler le crime et croient qu'un recours judiciaire est hors de leur portée.

En 2012, quatre organisations de la société civile congolaises, qui travaillaient déjà avec des victimes de violence, se sont réunies avec APC pour montrer au gouvernement et à d'autres autorités l'ampleur et la gravité du problème.

Avec l'aide de Africa Technology and Transparency Initiative, nous avons commencé la collecte de données et un an plus tard nous avons attiré l'attention des médias nationaux avec un site internet qui documentait et cartographiait les cas de violence familiale dans une grande ville et une ville semi-rurale.

Le site fondé sur une base de données nous a obligés à améliorer radicalement la portée et la rigueur de notre documentation des cas de violence familiale et a facilité notre suivi des interventions des services policiers, des services de santé et des services juridiques dans chaque cas.

Mais pour nous, en dehors de la technologie, le véritable impact a été l'adoption d'une approche d'intervention par arrondissement consistant à aborder les problèmes lors de réunions trimestrielles avec les décideurs. C'est cette approche que nous continuons d'utiliser collectivement car elle donne de bons résultats.

Ce projet n'a fait qu'effleurer les cas de violence au Congo en s'intéressant à des cas spécifiques de femmes et d'enfants dans cinq arrondissements. Notre travail met en lumière d'autres domaines où il faudra apporter des changements essentiels.

Nous voulons prévenir la violence et nous voulons nous assurer de l'accès à la justice, aux soins de santé et la réinsertion sociale des victimes. Cette intervention nous rapproche des mesures concrètes. ■

01

# La République du Congo



## POPULATION

Le pays compte un peu plus de 4 millions d'habitants, dont les trois quarts vivent dans des zones urbaines. L'espérance de vie est de 57 ans pour les hommes et de 59 ans pour les femmes.

## LANGUES

Français et langues locales (principalement le lingala et le munukutuba)

## RELIGION

90 % de catholiques et de protestants.

## ÉCONOMIE

Le pays est riche en ressources. Il possède des réserves de pétrole et exporte du bois, du sucre et des diamants. L'économie est dominée par le secteur pétrolier, dont la production représente plus de 60 % du PIB. Les autres principaux secteurs d'activité sont le commerce (6%), le transport (4,4%), les industries manufacturières (3,8%) et l'agriculture (3,6%). Le Revenu national brut par tête est de 2550 USD en 2012 (Banque mondiale), ce qui place la République du Congo parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure).

Selon les Nations Unies, 45,6 % de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2 USD par jour. Le Plan de développement national du gouvernement pour 2012-2016 donne la priorité à la croissance, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté d'ici 2016.

Notre étude a été menée en deux endroits. Pointe-Noire qui est la capitale économique du Congo et qui compte un peu plus de 700 000 habitants. C'est un centre de production de pétrole sur la côte. Nkayi, dans le département de Bouenza, est une ville importante de production de sucre d'un peu plus de 70 000 habitants.

## POLITIQUE ET CONFLITS ARMÉS

Le Congo a obtenu son indépendance de la France en 1960. Ses dirigeants ont aligné le pays avec l'Union

soviétique pendant la Guerre froide. A la suite des premières élections multipartites en 1992, le pays a connu un conflit armé qui a duré dix ans (1993-2003) et a détruit ou endommagé une grande partie de la capitale, Brazzaville, causant des dizaines de milliers de morts parmi les civils et le déplacement de centaines de milliers de personnes.

## NORMES EN ÉDUCATION

L'enseignement est gratuit et obligatoire. Le taux d'alphabétisation des femmes augmente (72,5 %), mais un peu plus d'un tiers de la population n'a pas terminé ses études primaires (34,8 %).

## SANTÉ

Bien que 8,9 % du PIB ait été consacré à la santé publique en 2004, cela ne représente que 30 USD par habitant. Au début des années 2000 il n'y avait que 20 médecins pour 100 000 habitants. Le taux de mortalité maternelle et infantile est particulièrement élevé (426 décès pour 100 000 naissances vivantes). On estime à 3,4 % le pourcentage des personnes séropositives dans la tranche des 15 à 49 ans.

Le gouvernement a entrepris la construction de nouveaux hôpitaux généraux dans le pays, et des projets de formation du personnel médical et paramédical sont en cours afin de renforcer les effectifs.

## SOINS DE SANTÉ ET COÛTS

L'accès aux soins médicaux a beaucoup progressé – par exemple, traitement gratuit de la malaria pour les enfants et les femmes enceintes, dépistage et traitement gratuit du VIH/sida et gratuité de la césarienne.

Une consultation avec un médecin dans un hôpital public de Pointe-Noire coûte entre six et dix USD. Le matériel hospitalier et les médicaments sont très insuffisants. Les patients doivent parfois apporter les produits de base tels que l'alcool et le coton avec eux.

Le certificat médical nécessaire pour déposer une accusation de violence physique ou sexuelle coûte 20

USD à Pointe-Noire et à Nkayi (et trois fois plus dans la capitale). Sur l'ensemble des tests de laboratoire nécessaires à la suite d'une agression sexuelle, seul le test de dépistage du VIH est gratuit. Des tests supplémentaires peuvent coûter jusqu'à 100 USD. Les kits de viol sont rares en dehors de la capitale.

## ATTITUDES ENVERS LES FEMMES

Le Congo est une société patriarcale où la culture veut que les femmes « appartiennent » aux hommes, comme en témoigne l'obligation pour la famille du mari de verser une dot au moment du mariage. Une femme a « réussi » lorsqu'elle est mariée et a des enfants.

Le taux de violence familiale et d'inceste est assez élevé. Le harcèlement sexuel est très répandu dans les écoles et les universités. Les filles et les femmes apprennent à se taire et à accepter que la violence familiale fasse partie de la vie conjugale. Les agresseurs ont tendance à rester impunis.

Cette inégalité profondément ancrée est formalisée dans le cadre légal. Par exemple :

- Les femmes peuvent se marier plus tôt que les hommes : L'âge minimum légal est de 21 ans pour les hommes et de 18 ans pour les femmes. Les mariages de filles mineures sont possibles en obtenant la permission d'un juge (Code de la famille, article 128).
- Le prix de l'épousée : Le Code de la famille stipule qu'une dot est une condition du mariage – et précise même le montant (100 USD) – mais indique que la dot est « symbolique » et « facultative » (Code de la famille, articles 139 et 140).
- Les hommes choisissent le lieu de résidence de la famille : Le Code de la famille stipule que « La résidence familiale est choisie conjointement par les époux. En l'absence d'une entente, la résidence est choisie par le mari » (Code de la famille, article 171).
- Seuls les hommes sont chefs de famille : Une mère ne peut pas être chef de famille à moins que le père soit frappé d'incapacité ou abandonne la famille (Code de la famille, article 168).
- Peine discriminatoire en cas d'adultère : Un homme qui commet l'adultère reçoit une amende, alors qu'une femme est passible d'une peine de prison (Code criminel, articles 336-8).
- Le viol conjugal n'est pas criminalisé dans le droit congolais.

## SYSTÈME JUDICIAIRE

Il existe 15 tribunaux d'instance et quatre cours d'appel dans le pays. De nouveaux magistrats ont été recrutés et d'autres sont en formation.

La population en général ne dispose pas d'informations sur ses droits et sur les lois qui la protègent.

Le traitement des cas de viol a tendance à être long car les sessions criminelles ne se tiennent pas régulièrement. Ces obstacles se conjuguent pour

décourager les gens, qui perdent confiance dans la justice et recourent à des « règlements à l'amiable ».

## VIOLENCE SEXUELLE

Le Congo sort d'une décennie de conflit armé au cours duquel le viol et la violence sexuelle ont été utilisés comme armes de guerre. La violence sexuelle est toujours présente, en particulier dans les zones post conflit, mais également dans d'autres parties du pays.

La violence familiale, le harcèlement sexuel et l'inceste sont fréquents. Plus de 15 000 cas de violence sexuelle ont été signalés en 2009. Plus de la moitié des victimes avaient moins de 18 ans. Notre enquête estime que seulement 10 % des incidents sont signalés.

## COMMUNICATIONS

Une personne sur 100 seulement possède une ligne de téléphone fixe. En revanche, neuf personnes sur dix ont un mobile.

L'accès à l'internet est cher, en partie en raison des aléas de l'alimentation électrique, de l'utilisation de groupes électrogènes et du coût élevé du carburant. Une connexion internet normale coûte 60 USD par mois. En 2009, on comptait 250 cafés internet au Congo dans les grandes villes. Ils sont généralement le domaine des jeunes garçons. Seulement sept Congolais sur 100 sont connectés. Avec l'arrivée des smartphones, de plus en plus de jeunes filles et garçons sont connectés aux réseaux sociaux. La situation est toutefois différente en zone rurale.

Aucun des hôpitaux, des tribunaux ou des commissariats de police faisant partie de notre étude n'était connecté à l'internet. De toutes les personnes à qui nous avons parlé, seuls les médecins et le personnel judiciaire pouvaient se connecter à titre professionnel, en utilisant généralement des cybercafés ou leur propre ordinateur.

Cette situation devrait s'améliorer car le Congo s'est lancé dans une politique de modernisation du secteur des télécommunications. Un certain nombre de projets sont déjà en cours, y compris la Dorsale de l'Afrique centrale qui fournira au Congo des infrastructures de fibre optique.

## ÉLECTRICITÉ

L'irrégularité et l'insuffisance de l'alimentation électrique restent un obstacle majeur au développement. Les pannes d'électricité et les délestages sont une réalité de la vie, surtout dans les villes. A Brazzaville et à Pointe-Noire, des quartiers entiers peuvent passer une semaine sans électricité. Ceux qui peuvent se permettre d'acheter du carburant ont des groupes électrogènes pour les urgences. Dans les zones rurales comme Nkayi, où la demande n'est pas aussi forte, l'alimentation électrique est généralement plus stable. ■

SOURCES : Al Jazeera, APC, Africa for Women's Rights, AZUR Développement, BBC, CIA World Fact Book, GenderIT, l'Ambassade de la République du Congo, Rapport sur le développement humain du PNUD.

02

## Ce que nous avons décidé de faire



**P**our un pays relativement petit de quelque quatre millions de personnes, le taux de violence au Congo est très élevé.

Le gouvernement du Congo s'est engagé à éradiquer la violence fondée sur le genre lorsqu'il a signé la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1982 et plus récemment le Protocole de Maputo, qui vise à protéger les droits humains et les droits des femmes dans toute l'Afrique, en 2007.

Mais le Code pénal et le Code de la famille – des lois nationales qui protègent les citoyens contre la violence – ont été rédigés en 1810 et 1984 respectivement. Ces cadres juridiques obsolètes continuent d'institutionnaliser les femmes du XXI<sup>e</sup> siècle comme des citoyennes de seconde zone assujetties aux membres masculins de la famille aux yeux de la loi et de la société.

Les droits des filles se sont améliorés grâce à une loi de 2010 qui protège les enfants contre la violence.

Le travail de l'État est insuffisant en matière d'éducation des citoyens et des fonctionnaires sur les droits humains, la prévention de la violence et le traitement des victimes.

Étant donné le nombre et la gravité des cas de violence sexuelle et domestique, la surveillance des violations et la réponse des secteurs juridiques et de la santé est nettement insuffisante.

### Le temps du changement est venu

En 2011, AZUR Développement a indiqué qu'un nombre croissant d'organisations locales de défense des femmes et des droits humains collaboraient avec des organismes internationaux pour lutter contre la violence liée au genre.

## NOS OBJECTIFS

- ✓ **Démontrer la forte incidence de la violence domestique contre les femmes et les filles.**
- ✓ **Identifier les formes récurrentes de violence.**
- ✓ **Améliorer considérablement la documentation des cas de violence conjugale.**
- ✓ **Faire une veille sur les réponses des agences et organismes de loi, de santé et de soutien juridique.**
- ✓ **Convaincre le gouvernement de faire de la violence conjugale une priorité d'action.**

Un plan national sur le genre a également été élaboré par le ministère pour la Promotion et l'Intégration des femmes au développement, reconnaissant la violence faite aux femmes et aux filles, mais sans établir d'indicateurs spécifiques.

### Objectif du projet

Notre but était de montrer la forte incidence de la violence faite aux femmes au sein de la famille – excluant la violence directement liée au conflit civil passé – et d'identifier les types récurrents de violence.

Nous voulions également améliorer radicalement la documentation des cas de violence conjugale et voir comment les forces de l'ordre, les services de santé et les organismes de soutien juridique prenaient en charge les victimes.

Ces données pourraient ensuite être utilisées pour convaincre le gouvernement et les autres autorités de reconnaître l'ampleur et la gravité du problème et de prendre les décisions nécessaires pour faire en sorte que la violence faite aux femmes et aux filles soit une des priorités du gouvernement.

Les cas ont été documentés en ligne sur une « carte de la violence domestique » interactive qui montrait où les violences avaient eu lieu et les classait selon les différents types, l'âge de la victime et le rôle de l'auteur. La carte indiquait également l'état d'avancement des cas et les cas nécessitant un suivi étaient clairement indiqués.

Nous avons rationalisé la collecte de données et regroupé les initiatives disparates pour alimenter la carte.

Mais nous n'avons pas seulement recueilli des données. Dans le cadre de nos entretiens avec les femmes et les enfants qui avaient été victimes de violence et leurs proches, une partie très importante de notre travail a consisté à apporter un soutien, un réconfort et des informations utiles sur leurs droits et sur le soutien juridique et médical dont ils pouvaient bénéficier.

Ce soutien a également consisté à les aider à déposer plainte au commissariat et à assurer le suivi judiciaire des cas.

L'information sur les cas a été présentée dans un rapport périodique lors de réunions auxquelles assistaient des représentants des autorités locales, des membres de la communauté, de la police et du personnel médical. La discussion devait permettre de leur faire comprendre la gravité du problème et de les convaincre suffisamment pour qu'ils agissent et pour que les responsables à qui il incombe de trouver des solutions prennent l'initiative.

Grâce à la sensibilisation des médias, la carte a permis de faire connaître le problème et de montrer l'ampleur de la violence faite aux femmes.

## Les lieux de notre travail

Étant donné que les trois quarts de la population du Congo vivent dans des zones urbaines, il était important de travailler avec des victimes dans l'une des grandes villes. Mais les cas de violence et leur impunité étant fréquents dans les zones rurales, nous avons décidé de travailler dans la capitale économique du Congo et dans une ville de culture de canne à sucre.

**Pointe-Noire**, centre de production de pétrole sur la côte, est la deuxième ville du Congo et sa capitale économique avec un peu plus de 700 000 habitants.

**Nkayi**, dans le département de Bouenza, est une ville importante de production de sucre d'un peu plus de 70 000 habitants. Certaines parties de la ville sont semi-urbaines alors que d'autres peuvent être considérées comme rurales.

## Qui nous sommes

Nous sommes *AZUR Développement*, une organisation à but non lucratif travaillant avec les femmes, basée dans la capitale Brazzaville et présente dans neuf départements sur les dix que compte le pays, et *APC*, une organisation internationale qui fait la promotion de la technologie pour améliorer les droits des femmes depuis plus de vingt ans.

Il était essentiel que nous collaborions avec des organisations sur le terrain qui travaillaient déjà quotidiennement avec les victimes de violence.

Nos partenaires étaient deux OSC de femmes – l'*ARIPS* à Pointe-Noire et l'*AFDB* à Nkayi – et le *RASP*, dirigé par des hommes, à Pointe-Noire. Nous les avons considérés comme de solides partenaires locaux et ils ont été un élément essentiel de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des activités sur le terrain.

Chacun de nous avait participé à des activités de *sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et domestique* auprès des communautés et des médias.

*AZUR Développement*, qui offre une *formation en counseling et soutien psychologique aux victimes de violence*, avait formé le personnel de l'*ARIPS* et de l'*AFDB*. Le personnel du *RAPS* avait déjà de l'expérience dans *le suivi des procédures judiciaires* dans les cas de victimes de violence.

Nous avons déjà travaillé à Nkayi et à Pointe-Noire. Pendant les deux années ayant précédé la cartographie, nous avons sensibilisé des milliers d'hommes, de femmes, de garçons et de filles, plus de 500 enseignants et dirigeants communautaires et plus de 100 agents de police à la question de la violence et des droits sexuels.

Au début de l'initiative, au moins deux ou trois membres du personnel dans chaque organisation basée au Congo avaient une *connaissance approfondie de la violence sexuelle et domestique* et avaient reçu une formation pour apporter un soutien de base et référer les cas graves à des psychologues ou des centres médicaux. ■

<sup>1</sup> [www.violencedomestique-congo.net](http://www.violencedomestique-congo.net)

03

## Comment nous avons préparé notre intervention



**A** lors qu'APC se demandait comment travailler le plus efficacement possible au Congo pour combattre la violence faite aux femmes, notre partenaire AZUR Développement nous a signalé qu'un nombre croissant d'organisations de défense des femmes et des droits humains collaboraient avec des organismes internationaux pour lutter contre la violence fondée sur le genre et qu'il existait un plan national sur le genre, élaboré par le ministère pour la Promotion et l'Intégration des femmes.

Pour AZUR Développement, le plan reconnaissait la violence faite aux femmes et les filles, mais n'établissait pas d'indicateurs spécifiques.

« L'absence de repères compliquait notre travail. Chaque organisation devait définir ses propres orientations stratégiques, ses cibles et ses indicateurs et il était impossible de mesurer le progrès collectif », déclare Sylvie Niombo de AZUR Développement.

Chaque groupe de la société civile travaillant sur la violence faite aux femmes et aux filles avait sa propre approche d'intervention et travaillait souvent isolément. Aucun n'avait une stratégie bien définie pouvant s'adapter à d'autres organisations et être élargie.

Il y avait un certain manque de responsabilisation que ce soit concernant la redevabilité des organisations de la société civile aux autorités locales ou pour rendre compte de leurs actions, mais aussi pour tenir les autorités responsables de ce qu'elles faisaient ou ne faisaient pas pour prévenir la violence sexuelle et domestique.

### Travailler par arrondissement

En novembre 2012, nous avons organisé un atelier de lancement du projet à Brazzaville et une réunion stratégique pour préparer une approche d'intervention et des mécanismes de suivi et d'évaluation à Pointe-Noire.

Pour assurer leur adhésion, des intervenants essentiels tels que des chefs de quartier, des représentants des organismes ministériels, des administrations municipales et des professionnels de la santé ont assisté aux réunions stratégiques.

Bon nombre d'entre eux n'étaient pas toujours bien informés sur les manifestations de la violence fondée sur le genre.

Nous avons élaboré ensemble un plan pour établir une stratégie d'intervention afin d'améliorer l'accès à la justice et aux soins médicaux pour les victimes de violence au niveau de l'arrondissement.

Il incombait ensuite aux OSC, l'AFDB, l'ARIPS, le RASP et AZUR Développement, qui seraient chargées de travailler avec les victimes et d'assurer le suivi des cas, d'harmoniser et de regrouper nos outils de suivi et d'évaluation (pour alimenter ensuite le site internet sur la violence domestique).

Nous voulions que tous ceux qui devaient recueillir des données comprennent les feuilles de collecte de données. Nous voulions en priorité permettre une lecture rapide de l'efficacité et de l'impact de l'intervention.

Les parties prenantes ont décidé que le projet porterait sur les cas de violence faite aux femmes et aux enfants signalés dans trois des six arrondissements de Pointe-Noire - Loandjili, Lumumba et Tié Tié - et dans deux arrondissements de Nkayi, Muananto et Soulouka. Il s'agissait de tous les arrondissements où les OSC étaient déjà présentes.

Les interventions visant les arrondissements se sont révélées efficaces pour rendre nos services accessibles, les faire connaître à la population et prévenir les doubles emplois.

### Pas seulement une collecte de données

Les femmes et les enfants victimes de violence domestique ou sexuelle sont généralement réticents à s'adresser directement au tribunal. Ils s'adressent plutôt aux chefs de quartier, à la police et à la gendarmerie.

Les chefs de quartier, qui ont des contacts étroits avec leur communauté, sont devenus nos premiers partenaires pour identifier les cas de violence. Ils ont assisté à nos ateliers de plaidoyer et nous leur avons

## LE TRAVAIL SE POURSUIT

De plus en plus de victimes notamment de violence conjugale se présentant, il est devenu apparent qu'elles avaient besoin d'une certaine indépendance économique si elles voulaient partir ou modifier des relations abusives. En 2013-2014, AZUR Développement a donné à près de 200 femmes la possibilité de suivre des cours de couture, de pâtisserie, de coiffure et en compétences de base en TI avec le soutien de l'ambassade de France et le Fonds international Virginia Gildersleeve.

DIAGRAMME 1

### Orientation dans les cas de violence domestique et sexuelle



ensuite rendu visite régulièrement. Ces rencontres ont été particulièrement importantes car nous entendions souvent parler de cas qui n'avaient pas été signalés à la police et à la gendarmerie.

Nous avons également cartographié et identifié les endroits dans chaque arrondissement où les victimes de violence peuvent obtenir de l'aide - centres de santé, commissariats, dirigeants communautaires, écoles, églises et chefs d'arrondissement - et parlé à des gens qui nous les référerait, ainsi que les membres de la famille, à nos bureaux. Nous repassons ensuite régulièrement pour rester en contact.

Quand les femmes et les enfants venaient à nos bureaux, nous les écoutions et leur offrions des conseils et jusqu'à trois séances de counseling.

Ils ont généralement besoin d'être référés à un ou plusieurs services - services de santé, police civile ou militaire, système judiciaire et affaires sociales ou autorités locales.

Le diagramme 1 illustre le processus de façon succincte.

*Nos capacités limitées dans le domaine des conseils juridiques nous préoccupaient. Nous avons besoin de toutes sortes de connaissances et de compétences*

## LE TRAVAIL SE POURSUIT

**Bien que le financement du projet ait pris fin au début de 2014, grâce à l'appui du gouvernement et de l'ambassade de France, nous avons pu ouvrir des « guichets d'assistance aux victimes de violence » dans chaque ville.**

**Un centre à Pointe-Noire et un autre à Nkayi donnent des conseils et sont ouverts de 9 h à 15 h du lundi au vendredi.**

**La police, la gendarmerie et les tribunaux ont mis à disposition de ces guichets du personnel de liaison.**

de base, de la façon de rédiger une plainte à la police à la compréhension du fonctionnement du système judiciaire local pour savoir quand et comment agir.

AZUR Développement à Pointe-Noire est dirigée par une juriste, mais aucun des autres partenaires locaux n'avait d'expert juridique parmi ses membres. Nous avons donc élaboré des lignes directrices au début de notre travail et offert une formation sur les différentes étapes de cas de violence nécessitant un suivi juridique et judiciaire. Nous avons pu ainsi bien documenter et suivre les cas de violence. La formation juridique a été élargie aux journalistes et aux victimes de violence<sup>2</sup>.

### Réunions des parties prenantes

Les bureaux départementaux pour la Promotion des femmes et de l'Intégration de la femme au développement<sup>3</sup> ont accepté d'assumer la direction dans cinq arrondissements.

Les parties prenantes qui assistaient à ces réunions étaient des représentants du gouvernement local, des dirigeants communautaires, des policiers et des gendarmes, des représentants du système de santé, des organisations de défense des droits humains, ainsi que des représentants des médias.

Elles y ont discuté sur les rapports de suivi des cas de violence présentés et ont défini quelles étaient les mesures à prendre et les responsabilités.

La présence de toutes les personnes nécessaires pour trouver des solutions a permis de faciliter la coopération entre les organismes.

À Pointe-Noire, voici les cas examinés en 2013 :

- 13 cas de viol
- 16 cas de violence et de viols conjugaux
- 16 cas de violence et de négligence envers des enfants

<sup>2</sup> Autres modules de formation sur le travail avec les victimes de violence et l'utilisation de la technologie : Échanges sur les indicateurs de succès dans la lutte contre la violence domestique et sexuelle

- Différents types de soutien pour les victimes de violence (psychologique et juridique)
- Aide médicale aux femmes et enfants victimes de violence
- Respect de la vie privée et sécurité des données électroniques sur les victimes de violence
- Compétences de base en TIC (courriels, outils de traduction en ligne, etc.)
- Réseautage social, notamment les campagnes par SMS.

<sup>3</sup> Le Bureau départemental pour la Promotion des Femmes de Pointe-Noire et le Bureau pour l'Intégration des Femmes au Développement de Nkayi.

- 4 cas de violence physique
- 5 cas de violence psychologique
- 3 cas d'autres formes de violence sexuelle.

Et à Nkayi :

- 18 cas de viol
- 5 cas de violence et de viol conjugaux
- 23 cas de violence et de négligence envers des enfants
- 40 cas de violence physique (surtout de la violence conjugale)
- 21 cas de violence psychologique
- 16 cas de violence économique
- 4 cas d'autres formes de violence sexuelle (incitation à la débauche/défloration, etc.).

Le suivi et le contrôle des cas ont été assurés par les OSC qui en avaient été informées. Les cas ont été documentés et ces données ont été transmises à AZUR Développement pour être téléchargées sur la carte de la violence domestique.

Au total, plus de 125 membres des administrations locales et des dirigeants communautaires de Pointe-Noire et de Nkayi ont participé à la lutte contre la violence domestique et sexuelle en 2013.

### La réaction à la stratégie

En travaillant de cette façon, nous avons établi des relations durables avec les autorités et les communautés locales. Il existe une confiance mutuelle qui a permis le signalement d'un plus grand nombre de cas de violence.

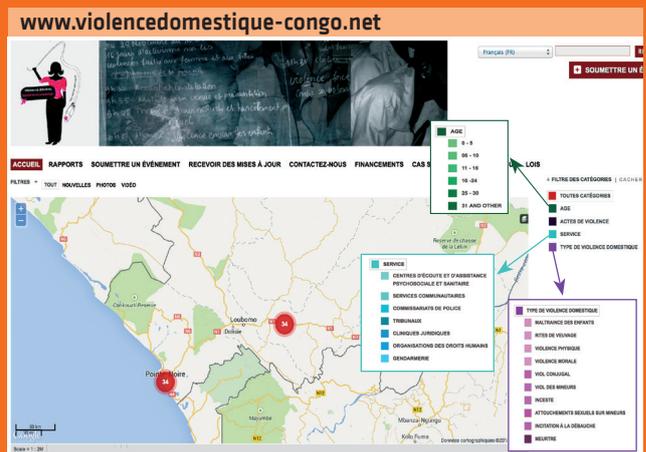
Il est possible d'obtenir davantage d'informations sur les services aux victimes de violence sexuelle et domestique auprès des églises, des dirigeants communautaires, des commissariats et des postes de la police militaire ainsi que dans les messages radio et la couverture médiatique. Les victimes de violence ou leurs familles savent qu'elles peuvent appeler nos bureaux ou s'y rendre.

Les victimes et leurs familles se sentent soutenues, même si leurs cas sont réglés à l'amiable.

Nous avons joué également un rôle de sentinelle car les victimes dont nous avons suivi le cas avaient tendance à avoir moins de problèmes face aux autorités que les plaignants non accompagnés. ■

04

## La carte de la violence domestique



utilisation de la cartographie sur l'internet pour exposer la violence faite aux femmes n'est pas nouvelle.

Harassmap en Égypte<sup>4</sup> a vu le jour en 2010. La carte en ligne a permis aux femmes de signaler et de cartographier leurs expériences de harcèlement sexuel pour en montrer la fréquence. HarassMap a permis aux communautés de s'exprimer contre la violence et a encouragé les législateurs à prendre des mesures. Mais la plupart des femmes en Égypte possèdent un téléphone portable et ont pu signaler directement le cas sur la carte.

Au Congo, en raison du manque d'accès à l'internet, même pour les fonctionnaires et la police, l'utilisation de la cartographie allait être inévitablement différente. En fait, la gestion par chaque organisation de la société civile de ses propres cas en ligne, ce que nous avons privilégié au départ, a été impossible car le projet n'avait pas de budget pour payer le matériel ou la connectivité.

<sup>4</sup> [harassmap.org/en](http://harassmap.org/en)

En raison des difficultés d'accès et des préoccupations concernant la vie privée de leurs clients s'ils utilisaient les cybercafés, les partenaires ont demandé à AZUR Développement de télécharger les cas pour eux.

### Pourquoi le succès de la cartographie?

Pendant le conflit et après, le gouvernement et les agences gouvernementales dans les départements, les OSC et les églises ont recueilli systématiquement des données sur la violence sexuelle au Congo. Une analyse de la situation réalisée par l'UNICEF en 2008 a conclu que la grande faiblesse de ce travail était le manque de coordination entre les différentes institutions, notamment l'absence d'un ensemble commun d'outils.

Partant de cette situation, la création d'une carte en ligne a conduit les OSC à repenser leurs stratégies de lutte contre la violence domestique et sexuelle et surtout à travailler ensemble.

## KEICHA

Keicha, 14 ans, vivait avec sa sœur après la mort de leurs parents. Puis sa sœur s'est mariée et son nouveau mari taquinait Keicha et la touchait de façon inappropriée. Sa sœur – qui n'y voyait que de la plaisanterie – encourageait son mari. En 2010, Keicha a été violée – par son beau-frère.

Elle est allée parler à sa sœur, mais au lieu de recevoir un soutien, elle a été battue, chassée de la maison et contrainte de chercher refuge auprès d'autres membres de la famille. Elle

n'avait qu'une envie, raconter son histoire et être prise au sérieux.

Sous le titre «Une jeune femme harcelée par son beau-frère», Keicha eu la chance de faire connaître son histoire et de se joindre à d'autres personnes œuvrant pour que les autorités congolaises soient tenues responsables de leur travail de prévention de la violence faite aux femmes.

## LE TRAVAIL SE POURSUIT

En 2014, nous avons entendu, documenté et suivi jusqu'à 132 cas de violence domestique\*. Nous avons utilisé la même stratégie d'intervention et prévoyons de faire la même chose en 2015 en partenariat avec une autre organisation qui documente la maltraitance des enfants.

Dans ce cas, pourquoi le site n'est-il pas mis à jour?

Malheureusement, malgré son importance, nous n'avons tout simplement pas obtenu le financement nécessaire pour télécharger les cas sur le site.

Nous avons besoin d'un assistant de documentation, basé à AZUR Développement (où nous avons des ordinateurs et une connexion internet) ou, idéalement, d'un financement pour acheter des tablettes et obtenir une connectivité internet pour que les partenaires puissent télécharger cette information eux-mêmes.

\* Avec l'aide de l'ambassade de France et nos parties prenantes qui se sont réunis deux fois en 2014.

Cela donnait également l'occasion de faire un peu de renforcement des capacités de réseautage en ligne et social avec nos partenaires locaux, les médias et certaines victimes, notamment sur :

- Les données électroniques et sur la sécurité au sujet des victimes de violence et du respect de la vie privée
- La création d'un compte Facebook
- La création et la publication de contenus sur un blogue
- Les campagnes par SMS
- L'amélioration des compétences de base en TIC (courriels, outils de traduction en ligne, etc.).

L'initiative de cartographie a été lancée le 30 novembre 2012. Au total, 174 cas de violence domestique et sexuelle ont été signalés.

### L'intérêt des médias pour la cartographie

Jusqu'à ce que la carte devienne publique, on trouvait très peu de nouvelles ou d'informations dans la presse sur la violence domestique.

Seuls les pires cas étaient mentionnés – généralement ceux qui se terminaient par un meurtre. Les informations que les victimes pouvaient utiliser pour demander de l'aide étaient rares.

Le développement du site de cartographie a suscité beaucoup d'intérêt dans la presse locale et nationale qui y a trouvé une source de données factuelles et des témoignages personnels.

Nous avons organisé quatre ateliers avec des journalistes pour améliorer leur façon de rendre compte

### LA CARTOGRAPHIE :

- ✓ Bases de données – cela nous a obligés à établir des échanges fructueux sur nos indicateurs de succès, planifier avec rigueur nos outils de suivi et d'évaluation et rationaliser leur utilisation dans toutes les organisations.
- ✓ Nous a permis de produire rapidement et facilement des statistiques pour signaler et suivre les cas.
- ✓ Nous a permis d'imprimer rapidement et facilement les rapports trimestriels en vue des discussions avec les parties prenantes dont la responsabilité était de résoudre les problèmes pour les victimes.
- ✓ A enflammé l'imagination des médias locaux qui ont fait connaître le sujet et son ampleur à la population.
- ✓ A donné une plateforme publique et une visibilité aux victimes, pour qui cet aspect est important.

de la question de la violence faite aux femmes et de diffuser des informations sur les droits des femmes et nos services.

Au moins 28 journalistes ont communiqué avec nous au sujet de la plateforme. ■

05

## Les obstacles à la lutte contre la violence faite aux femmes



**S**i notre travail a été un succès c'est qu'il a permis aux OSC de définir une stratégie plus efficace pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles en rationalisant notre travail et en utilisant la technologie pour faire connaître le problème dans tout le pays.

Mais d'importants obstacles qui empêchent l'amélioration de la situation des femmes et des enfants victimes de violence sont profondément enracinés dans le tissu social et les lois du Congo. Tant qu'ils ne seront pas éliminés, notre travail continuera d'être difficile.

L'accès des femmes victimes de violence à la santé et à la justice est un bon moyen de les aider et de réparer le préjudice physique, moral et psychologique subi.

Pour faciliter notre travail à l'avenir, nous avons mené une enquête auprès des victimes, des travailleurs de la santé, des agents de la police judiciaire spécialisés dans la violence faite aux femmes, du personnel de la justice pénale et des fonctionnaires chargés des droits des femmes et des droits humains au sujet des obstacles à Pointe-Noire et à Nkayi. L'enquête a été menée en décembre 2013 et janvier 2014.

Les données ont ensuite été analysées par une équipe composée de juristes et de professionnels de la santé et des TIC.

Les résultats complets du sondage peuvent être consultés en ligne<sup>5</sup>. Nous résumons ici quelques-uns des points les plus marquants.

### OBSTACLES PROPRES AU SYSTÈME JURIDIQUE

Le système juridique défavorise le signalement d'un crime ou une solution judiciaire pour les victimes. La culture patriarcale du Congo encourage la tolérance

de la société pour la violence domestique par tous les acteurs.

### Signaler la violence à la police

Les coups et les blessures sont interdits et punis par la loi, indépendamment de l'auteur et de la victime, et les agents de police judiciaire ou de gendarmerie sont responsables d'enregistrer l'infraction, de rassembler les preuves, de rechercher les auteurs et les déférer devant le procureur de la République.

Notre recherche a montré que quand une femme est agressée physiquement ou sexuellement, elle s'adresse généralement d'abord au commissariat de police ou à un poste de gendarmerie.

Bien que deux tiers de toutes les attaques physiques signalées soient le fait de partenaires intimes, des agents à qui nous avons parlé estiment que la violence domestique est un délit mineur.

Ils nous ont dit que quand un cas de violence domestique est signalé, si les parties sont d'accord sur un « règlement à l'amiable », ils vont faciliter cette solution. Ils libèrent immédiatement le mari si la femme retire sa plainte.

Le règlement dit à l'amiable suppose que « tout le monde soit satisfait » : la victime est payée et tout ce que l'auteur doit faire pour éviter la prison c'est de donner le montant requis.

Symboliquement, les policiers sont les représentants de l'État chargés d'appliquer la loi. En minimisant les conséquences de la violence domestique, on en minimise la gravité, même si les conséquences vont plus loin et affectent beaucoup plus que l'aspect purement économique – surtout lorsqu'il s'agit de cas d'inceste.

Les femmes en général ne cherchent pas à engager des poursuites, surtout lorsque leur agresseur est leur partenaire. Bien que les femmes puissent porter plainte contre leur partenaire, souvent, elles sont les premières à retirer les plaintes car elles craignent

<sup>5</sup> [https://www.apc.org/en/system/files/ATTI%20SurveyReport\\_FINAL\\_o.pdf](https://www.apc.org/en/system/files/ATTI%20SurveyReport_FINAL_o.pdf)



## ESTELLE

«Que faire quand l'agresseur est un parent? Un ami de la famille? Notre propriétaire?» Ce sont des questions que nous entendons tout le temps dans nos centres. Malheureusement, la famille de la jeune fille n'a pas toujours le meilleur intérêt de la victime à cœur.

Estelle a été abandonnée par sa mère biologique quand elle avait un an à cause de sa déficience intellectuelle. Elle a été recueillie par sa tante, qui l'aime beaucoup. Estelle a maintenant 13 ans et même si elle ne peut pas lire ou écrire parce qu'elle ne pouvait pas suivre à l'école, elle est parfaitement capable de prendre soin d'elle-même et de faire ses tâches ménagères.

Quand elle avait huit ans, Estelle a été presque violée par des voisins. Sa tante et les voisins ont réglé le problème «à l'amiable», mais quatre ans plus tard, elle a été agressée une fois de plus par le fils adulte du propriétaire.

Comme sa tante était en dehors de la ville, personne ne s'est occupé d'Estelle, même si elle était en état de choc et saignait. Ce n'est qu'une semaine plus tard, quand sa tante est revenue, qu'Estelle a été soignée et qu'on lui a donné un contraceptif d'urgence.

La tante d'Estelle était furieuse et a décidé qu'il était temps de déposer une plainte. Mais elle

s'est heurtée à sa propre famille. Pourquoi en faisait-elle tout un plat? Ils lui ont dit qu'elle devait «laisser tomber» et affirmé que Dieu finirait par punir l'agresseur.

### Notre aide

Quand Estelle et sa tante sont venus à nos bureaux, Estelle vivait encore à proximité de son agresseur en raison des contraintes économiques et elle était terrifiée à l'idée d'être laissée seule. Sa tante est venue nous demander de l'aide pour que sa nièce se sente de nouveau en sécurité.

Que pouvions-nous faire? Parfois, nous voyons des cas pour lesquels nous sommes incapables d'agir. Les refuges pour les victimes de violences sexuelles sont une nécessité, mais les maisons de transition n'existent pas.

Nous écoutons les victimes, leur apportons un soutien psychologique, les informons et les orientons vers d'autres services. Mais cela peut être long et dans certains cas, il n'y a pas de suivi des autorités.

Il reste encore beaucoup de travail à faire dans la lutte contre la violence et si nous voulons assurer le bien-être de tous les citoyens, ces cas doivent être documentés et les limites de l'État clairement énoncées.

de perdre leur mariage. Si leur partenaire est mis en prison, elles ne pourront pas faire face aux dépenses familiales, et elles devront subir les récriminations et la pression de la belle-famille.

À Nkayi, seulement 10% des femmes victimes de violence s'adressent à la police et seulement trois cas sur 100 sont finalement renvoyés devant les tribunaux. Les citoyens et les policiers ont besoin d'être sensibilisés aux conséquences à long terme de la violence non traitée, aux droits humains et au processus judiciaire approprié. Cela facilitera l'application de la règle de droit.

### Obstacles réels et perçus à des poursuites judiciaires

Le processus judiciaire commence par la présentation de la plainte au commissariat ou au bureau du procureur. Il faut ensuite recueillir les preuves.

L'article 14 du Code de procédure pénale stipule que le service d'enquête criminelle est chargé de mener les enquêtes nécessaires pour recueillir et présenter ces preuves.

En réalité, la responsabilité et les frais retombent généralement sur la victime, qui doit également citer les personnes susceptibles d'être appelées comme témoins.

Selon les victimes à qui nous avons parlé, l'autre obstacle aux poursuites est la lenteur du processus judiciaire : 70% ont dit avoir choisi de ne pas se présenter devant un tribunal en raison de la durée prévue de la procédure.

Les gens croient généralement que les procédures judiciaires coûtent cher. Soixante-huit pour cent des femmes interrogées ont déclaré n'avoir pas donné suite par manque d'argent. Mais la réalité peut être différente. Le coût réel d'un procès dépend de la complexité de l'affaire. Lorsqu'un cas est simple, le procès n'est pas coûteux.

Le manque de soutien actif et d'information de la part de la police et la perception que les poursuites sont longues et coûteuses poussent les victimes à régler l'affaire à l'amiable.

### **Les normes culturelles et un manque malsain d'information**

AZUR Développement indique que l'on donne aux hommes le droit de faire des « erreurs » dans leur conduite domestique et sexuelle. Une femme explique qu'elle doit accepter le comportement violent de son mari parce que « les femmes doivent se soumettre à leurs maris » ou d'un frère qui commet l'inceste et qui n'est pas dénoncé parce que cela « diviserait la famille ».

Notre étude a montré que de nombreuses femmes n'étaient pas prêtes à condamner publiquement leur mari. Elles ne veulent pas briser leur famille ou perdre leur partenaire. Elles invoquent souvent le déshonneur.

Les femmes retirent parfois leur plainte sous la pression de la famille ou par nécessité économique (si le mari est arrêté, il n'est évidemment pas en mesure de travailler).

Certaines femmes croient que la violence est normale. Elles ne savent pas qu'il s'agit d'une infraction pénale et que non seulement elles n'ont pas à le supporter, mais elles ont le droit de demander réparation et des changements.

La tolérance à la violence domestique peut être renforcée dans les familles et les communautés qui ont des croyances religieuses conservatrices et où les femmes sont censées être soumises. On y privilégie la « justice divine » - Dieu punira finalement l'agresseur - plutôt que la justice humaine.

Seulement 10% des femmes portent plainte et seulement trois cas sur 100 sont renvoyés devant les tribunaux.

## **OBSTACLES AUX SOINS DE SANTÉ**

Les victimes de violence s'adressent d'abord à la police ou à la gendarmerie - l'idée d'aller chez le médecin ne vient qu'après ou souvent pas du tout.

Notre étude a révélé que les femmes battues ne demandent des soins médicaux que lorsque « c'est grave », autrement dit, quand il y a des blessures physiques évidentes et graves. C'est particulièrement le cas pour les femmes violées par leur partenaire intime.

Le traumatisme psychologique de la violence domestique et sexuelle est totalement ignoré ou sous-estimé.

Pourquoi ?

## **Insuffisance des services de santé publique**

Le système de santé du Congo comprend trois niveaux : hôpitaux généraux, hôpitaux de base et centres de santé intégrés.

À Pointe-Noire, les victimes de violence à qui nous avons parlé ont reçu des soins dans un des trois types d'hôpitaux (deux généraux et un de base) et des centres de santé. A Nkayi, les victimes ont mentionné l'hôpital de base et au moins quatre centres de santé intégrés.

La population en général n'a pas d'assurance maladie.

Les quelques médecins traitants font de leur mieux, mais ils sont souvent mal payés, sous-équipés et subissent fréquemment la pression de membres de la famille inquiets.

Dans presque tous les centres, y compris les hôpitaux, les équipements médicaux sont élémentaires ou manquants. Les kits de viol sont pratiquement inexistantes en dehors de la capitale. Les victimes ou leurs parents doivent souvent fournir les produits de première nécessité, comme l'alcool et le coton.

## **Traumatisme psychologique**

Les victimes de violence souffrent souvent d'un certain nombre de séquelles psychologiques graves.

Les enfants et les adolescents en particulier peuvent souffrir plus tard de divers troubles : agressivité, consommation de drogues ou d'alcool, anxiété, cauchemars, problèmes de concentration, dépression, retard de développement, peur ou timidité débiliteuse, peur de certains adultes, insomnie et mensonge.

Mais dans la population congolaise, les victimes et leurs familles sont très peu sensibilisées aux conséquences et à l'existence de traitements et notre étude a donc révélé qu'au moins 90% des victimes ne demandaient pas de soutien psychologique.

Cette situation est aggravée par les facteurs culturels mentionnés plus haut.

## **Manque de psychologues**

Notre étude a révélé l'absence de personnel spécialement formé dans le traitement médical et psychologique des victimes de violence sexuelle et physique à Nkayi et à Pointe-Noire.

Les services de triage dans les hôpitaux et les centres de santé renvoient généralement les patients aux gynécologues, aux psychologues ou aux sages-femmes. Notre étude a révélé que les centres médicaux et les hôpitaux n'ont pas de psychologues et même si les gynécologues ont une formation adéquate, il n'en est pas de même pour les sages-femmes.

## MARIE

Marie, une femme de 42 ans originaire de Ngoyo à Pointe-Noire, a eu 10 enfants de son premier mari.

Après avoir élevé ses enfants seule et voulant refaire sa vie, Marie a rencontré Christophe en 2010. Leur vie commune s'est bien passée jusqu'à ce que les choses changent la deuxième année.

Christophe l'insultait devant ses enfants, l'appelant une idiote, une bonne à rien, une salope. Marie n'a pas réagi jusqu'à ce qu'il commence à la battre. «Il me battait pour un oui ou pour un non. Il me laissait parfois nue devant mes enfants», a confié Marie à AZUR Développement.

Un jour, Marie a décidé de partir. Christophe l'a supplié de rester et a promis de changer, mais il n'a pas tenu sa parole. Marie a commencé à vivre un cauchemar d'insultes, de coups et de viols.

«Un jour, il a voulu me faire l'amour par la force et comme d'habitude, je me suis défendue». Christophe a violé Marie et l'a battue jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

Le frère aîné de Marie a porté plainte en son nom. La police a recommandé que Marie se sépare de Christophe. Ils l'ont placé sous surveillance et lui ont fait payer les frais médicaux.

Mais un mois plus tard, il a recommencé. «Il m'a tapé avec un morceau de bois au bras droit. J'ai eu une fracture. Informés, les agents de la police sont venus l'interpeller. Son dossier a été transmis au Parquet. Le procureur nous a entendus une fois, mais le monsieur a été libéré et l'enquête est en cours».

Marie a déménagé. Elle a peur pour sa sécurité. Lorsque Christophe a été libéré, il l'a harcelée pour qu'elle abandonne les poursuites en affirmant que «le système de justice ne fera rien» et qu'il pouvait très bien «corrompre les juges».

### Notre aide

La police a référé Marie à AZUR Développement. Après avoir écouté son histoire, nous lui avons offert un soutien psychologique pour l'aider à faire face à ses difficultés.

Nous lui avons aussi donné des conseils juridiques. Elle a appris que comme elle doit toujours s'occuper de leurs 10 enfants, son ex-mari était obligé de payer une allocation pour la nourriture. Cela a quelque peu allégé sa situation.

Un service de traitement médical et psychologique pour les victimes de violence sexuelle est prévu à l'hôpital général Adolphe Cissé à Pointe-Noire, mais au moment de l'impression de ce document, nous ne pouvions en confirmer la date d'ouverture.

### Coûts et risques des traitements médicaux

A Pointe-Noire et à Nkayi, une consultation dans un hôpital public coûte entre 6 et 10 USD. Certains médecins donnent des consultations gratuites, mais ce sont des occurrences limitées.

Les examens et les traitements médicaux coûtent de l'argent.

Dans le cas d'une agression sexuelle, un certain nombre de traitements sont nécessaires auprès des adolescentes et des femmes pour prévenir une grossesse, les MST et les maladies virales, y compris le VIH et l'hépatite B - outre le traitement des blessures physiques.

Sur l'ensemble des tests de laboratoire nécessaires, seul le dépistage du VIH est gratuit. Les examens médicaux peuvent coûter jusqu'à 100 USD ou plus

selon leur complexité. Les coûts sont généralement assumés par des membres de la famille et dans de rares cas par les auteurs de la violence.

Le traitement antirétroviral doit commencer dans les 72 heures pour les victimes de violence sexuelle afin de prévenir la transmission du VIH. Certaines femmes à qui nous avons parlé nous ont dit qu'elles avaient dû attendre plus de trois jours pour voir un gynécologue, ce qui veut dire que le traitement anti-VIH ne pouvait plus être administré à temps pour prévenir l'infection.

Dans nos études de cas, certaines femmes ne sont pas retournées à l'hôpital après leur première visite parce qu'elles ne pouvaient pas payer les tests de laboratoire et les médicaments.

Une femme a déclaré que sa fille de six ans avait été violée, mais qu'elle avait attendu un mois avant d'aller à l'hôpital pour une consultation parce qu'elle n'en avait pas les moyens. Elle a déclaré que le violeur ne pouvait pas payer parce qu'il était parti.

Sa fille, âgée de six ans, a été violée, mais n'a pas vu un médecin pendant un mois par manque d'argent.

## LA TECHNOLOGIE DANS LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DE LA JUSTICE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le secteur des communications au Congo devrait se moderniser grâce à de grands projets de fibre optique qui devraient améliorer l'accès internet, en particulier pour les utilisateurs de téléphones mobiles.

Il y a davantage d'abonnés au mobile entre les quatre opérateurs au Congo qu'il n'y a de personnes dans la population générale. Et comme l'internet est désormais accessible sur les mobiles 3G, davantage de Congolais seront connectés à l'internet.

Étant donné que la technologie touche tous les secteurs de la société, les progrès technologiques pourraient améliorer l'accès à la justice et aux services de santé pour la population en général, ainsi que les droits des femmes.

Nous avons interrogé des membres du personnel de la justice et des travailleurs de la santé au sujet de l'infrastructure technique, des ressources humaines et des différentes utilisations des ordinateurs et de l'internet dans leurs lieux de travail.

### Hôpitaux, centres de santé et technologie

Malgré l'importance des progrès médicaux dans le monde entier, les écoles importantes de médecine comme l'école paramédicale Jean Joseph Loukabou et la Faculté de médecine n'ont pas intégré les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans leurs programmes.

A Pointe-Noire et à Nkayi, les quelques ordinateurs dans les hôpitaux et les centres de santé intégrés sont principalement utilisés pour le travail administratif et parfois pour entrer les résultats des examens médicaux. Il n'est pas rare que ces quelques machines ne soient pas très performantes ou ne fonctionnent plus.

Aucun des centres de santé intégrés de Nkayi n'a d'ordinateur. Aucun des hôpitaux ou des centres que nous avons contactés n'avait de connectivité internet.

Il n'est donc peut-être pas surprenant que le personnel de santé actuel n'ait pratiquement pas de possibilités de formation sur les technologies de l'information et de la communication.

Les médecins à qui nous avons parlé ont presque tous convenu que l'internet leur permettrait d'améliorer leurs connaissances médicales, d'obtenir des données et de consulter des rapports de recherche. Nous les avons vus utiliser leur propre ordinateur portable et modem ou fréquenter les cafés internet à leurs propres frais.

« Les ordinateurs [à notre lieu de travail] nous permettraient un meilleur enregistrement des

données collectées, de mieux les conserver ; et avec l'internet, l'on pourrait obtenir plus d'informations sur la prise en charge médicale des victimes de violence sexuelle », a déclaré l'un d'eux.

Aucun des hôpitaux que nous avons contactés n'avait l'internet.

### Les tribunaux, la police et la technologie

Le gouvernement congolais s'est engagé à recourir aux TIC pour améliorer le *système judiciaire*.

Le ministère de la Justice et des Droits humains se prépare à installer des logiciels « chaîne pénale » et « chaîne civile » dans les greffes des cours et tribunaux, les prisons et la police judiciaire des trois grandes villes du pays : Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire. Quatre-vingts greffiers ont déjà reçu une formation sur les technologies de l'information dans le cadre de la même initiative, connue sous le nom de PAREDA.

L'engagement du gouvernement est nécessaire. Dans notre domaine d'étude à Nkayi (et à Madingou où se trouve le tribunal régional qui dessert Nkayi), on ne compte encore en moyenne que cinq ordinateurs dans chaque tribunal - et pas de connexion à l'internet.

Les ordinateurs sont surtout utilisés pour la saisie des décisions de justice, les actes de procédure judiciaire et autres actes de justice. Il n'existe aucun système d'archivage numérique.

Les juges et les greffiers qui possèdent un ordinateur portable les apportent au travail à leurs propres risques et frais. Le personnel à qui nous avons parlé a confirmé que la technologie améliorerait considérablement leur travail. « Les ordinateurs nous permettraient sans doute la matérialisation rapide des jugements et d'autres documents administratifs et de collecter des données », a expliqué l'un d'eux.

Au moment où le projet PAREDA permettrait d'informatiser la chaîne pénale, les questions liées au manque d'équipement de technologie de l'information, à l'alimentation électrique irrégulière et à l'entretien de cet équipement et des logiciels sont primordiales.

*Les commissariats de police* sont parmi les premiers endroits où se rendent les victimes de violence sexuelle et domestique et leurs proches.

Prenons l'exemple de Nkayi. Les commissariats de police n'ont pas plus de deux ordinateurs et parfois un seul. Il est fréquent qu'aucun des policiers n'ait été formé pour les utiliser et si quelqu'un a des compétences en informatique c'est qu'il a eu la curiosité d'apprendre par lui-même.

Tout comme dans les tribunaux, les quelques ordinateurs sont utilisés pour des tâches administratives - la saisie de données pour la collecte de l'information et la numérisation et l'impression de documents divers. Il n'y a pas d'archivage numérique.

Notre enquête indique que lorsque les tribunaux, les commissariats de police et les postes de gendarmerie disposent d'outils de technologie de l'information et ont accès à l'internet, les plaintes déposées par les victimes ou leurs proches sont beaucoup plus susceptibles d'être traitées et il y aura plus de détails sur le résultat des procédures judiciaires ou leurs limites.

Des données réelles et fiables sur les cas et les types de violence seraient disponibles par ville, arrondissement et village.

Les ordinateurs sont principalement utilisés pour la saisie des données. ■

## Technologie et société civile – note finale

On a beaucoup insisté dans cette publication sur le manque d'ordinateurs et d'accès internet chez les partenaires basés au Congo. Mais même lorsque les organisations ont accès à l'internet et possèdent l'équipement, l'insuffisance des infrastructures du pays est un problème persistant.

Pendant les deux années du projet, APC comme coordinateur et AZUR Développement comme partenaire de mise en œuvre restaient en contact par courriel, Skype et téléphone.

Jenny Radloff d'APC est basée en Afrique du Sud et Sylvie Niombo d'AZUR Développement est habituellement basée à Brazzaville, même si elle passe du temps à Pointe-Noire et à l'intérieur du pays.

En raison du manque de fiabilité de la connectivité au Congo - exacerbé par des coupures de courant et le manque de carburant - Jenny et Sylvie n'ont pas toujours pu utiliser Skype. Les téléphones mobiles étaient généralement la meilleure solution, mais ils sont très coûteux et parfois instables également.

Même pendant la dernière semaine de préparation de ce livre, Sylvie a soudainement disparu hors ligne. Plusieurs jours plus tard, elle a envoyé le courriel

suivant. Rappelez-vous, elle vit dans la capitale du Congo. Elle a écrit :

Il n'y a pas d'électricité et pas de carburant en ville aujourd'hui et on ne peut pas utiliser le groupe électrogène. J'espère que demain ou jeudi, les choses vont changer ou je vais devoir chercher un autre endroit en ville pour travailler. Je pourrais travailler la nuit, mais là où j'habite, on n'a pas d'électricité depuis près d'une semaine.

Il est difficile de comprendre le contexte, mais c'est là la réalité du Congo.

L'inégalité d'accès à la connectivité peut avoir des conséquences diverses. Elle perturbe le travail, les relations, l'apprentissage, empêche le respect des délais et est profondément frustrante.

Cette imprévisibilité a causé des retards dans le projet, notamment la mise à jour du site de cartographie. Il fallait aussi espérer que les deux partenaires faisaient effectivement le travail que nous avions promis de faire.

Voilà une précieuse leçon de collaboration et, compte tenu de la bonne mise en œuvre du projet, la preuve d'un partenariat solide et de confiance.

## TECHNOLOGIE ET CARTOGRAPHIE POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES

Depuis plus de 20 ans, le Programme des droits des femmes d'APC travaille activement à faire en sorte que les femmes et les activistes des droits des femmes soient connectés et le restent.

Le monde continue d'être un lieu où les femmes sont de façon disproportionnée les cibles de la violence, et la massification de l'accès internet a tendance à renforcer le harcèlement, le harcèlement électronique et le chantage des femmes en ligne.

Mais dans le même temps, des activistes utilisent de façon de plus en plus créative et efficace les technologies comme l'internet et les téléphones mobiles.

En 2005, APC a commencé à se concentrer plus particulièrement sur la question de la technologie et de la violence faite aux femmes. Nous utilisons notre site Réapproprie-toi la technologie!<sup>\*</sup> pour recueillir des preuves de la violence faite aux femmes.

Le site regroupe les cas et indique le lieu, le type de violation, la plateforme, l'agresseur et les stratégies et visualise l'information sur une carte du monde. Si elles le souhaitent, les victimes peuvent y publier leur propre histoire. Nous vérifions les cas et cachons les identités avant leur publication.

La base de données de la plateforme facilite le suivi des cas et produit des cartes qui permettent de visualiser les engagements et les services du gouvernement, de la police, des centres de santé et des tribunaux.

C'est pourquoi nous avons entrepris ce projet avec AZUR Développement, un membre d'APC actif depuis 2007, pour cartographier avec la même plateforme la violence domestique en République du Congo entre décembre 2011 et mars 2014.

---

\* <https://www.takebackthetech.net/mapit/> Réapproprie-toi la technologie! est exécuté sur le logiciel Ushahidi qui combine de l'information sur les crises à partir des rapports provenant de citoyens, des médias et des ONG et fait correspondre ces données avec des outils de cartographie géographique.